



COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC

DIRECTIVE DU 12 MAI 2022

Levée du port obligatoire du masque en salle d'audience

Considérant les récents allègements annoncés par le ministre de la Santé et des Services sociaux, le port du masque ne sera plus obligatoire dans les salles d'audience de la Cour supérieure à compter du samedi 14 mai 2022.

Le port du masque demeure toutefois fortement recommandé à l'intérieur des palais de justice.

Par ailleurs, les juges conservent leur discrétion quant à l'appréciation des mesures nécessaires au maintien du décorum en salle.

Cette directive s'applique à tous les districts desservis par la Cour supérieure dans la province de Québec, peu importe la zone attribuée par les autorités de la santé publique.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Fournier'.

Jacques R. Fournier
Juge en chef

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Catherine La Rosa'.

Catherine La Rosa
Juge en chef associée